



## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE CHASSE-SUR-RHÔNE (38)

**A partir du 25 février 2025 à 08h30 jusqu'au 28 mars 2025 à 17h00**, il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de modification n°2 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Chasse-sur-Rhône. Le projet de modification du PLU a pour objet d'améliorer la prise en compte du volet commerce du Scot des Rives du Rhône et des objectifs d'optimisation foncière des zones d'activités de l'Agglomération, permettre la mise en œuvre du programme « Petites Villes de Demain », d'adapter l'OAP centre-ville et d'en créer 2 nouvelles rue de Fonfamineuse et Château- Barbières, réaliser des ajustements réglementaires pour prioriser le renouvellement urbain sur certains secteurs et pour améliorer la gestion des autorisations relatives au droit du sol, garantir la qualité architecturale des cités ouvrières patrimoniales ainsi que d'autres modifications mineures. Par décisions du 7 et 15 janvier 2025, le tribunal administratif de Grenoble a désigné Monsieur Xavier RHONE en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Jean-Pierre BLACHIER comme suppléant.

### Modalités d'information et de consultation par le public du dossier d'enquête :

Une réunion d'information et d'échange en présence du commissaire enquêteur est organisée **le vendredi 14 mars à 18h**, salle Jean MARION (95 Allée des lauriers à 38670 Chasse-sur-Rhône) pour présenter à la population le projet de modification du PLU.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier :

- **au siège de l'enquête en mairie de Chasse-sur-Rhône**, Hôtel de Ville, Place Jean Jaurès, 38670 CHASSE-SUR-RHÔNE, du lundi au vendredi de 08h30 à 12h et de 13h30 à 17h00
- **ou à Vienne Condrieu Agglomération**, service Planification, bâtiment Antares, 30 avenue Général Leclerc, 38200 VIENNE, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h00

Un accès gratuit au dossier sera garanti sur un poste informatique situé en mairie de Chasse-sur-Rhône et au siège de Vienne Condrieu Agglomération. Le dossier sera également mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la commune de Chasse-sur-Rhône <https://www.chasse-sur-rhone.fr/urbanisme/enquete-publique-modification-n2-du-plu/> et de l'Agglomération : <https://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr> (rubrique vivre et se déplacer – Urbanisme et aménagement)

Les informations environnementales et l'avis de l'Autorité Environnementale se rapportant aux objets de l'enquête se trouvent dans le dossier d'enquête. Le projet de modification n°2 du PLU n'est pas soumis à évaluation environnementale.

### Recueil des observations du public et modalités de consultation de ces observations :

Pendant toute la durée de l'enquête, et uniquement, le public pourra consigner ses observations :

- sur les registres d'enquête tenus à sa disposition en mairie de Chasse-sur-Rhône et au siège de Vienne Condrieu Agglomération ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquetepublique-plu@chasse-sur-rhone.fr](mailto:enquetepublique-plu@chasse-sur-rhone.fr)
- par correspondance, adressée à **Monsieur le Commissaire Enquêteur**, Mairie de Chasse-sur-Rhône, Hôtel de Ville, Place Jean Jaurès, 38670 CHASSE-SUR-RHÔNE

Les observations seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête en mairie, dans les meilleurs délais.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie, Hôtel de Ville, Place Jean Jaurès, 38670 CHASSE-SUR-RHÔNE, pour recevoir ses observations écrites et orales lors de ses permanences :

<b>Mardi 25 février 2025</b>	<b>de 09h00 à 11h00</b>
<b>Vendredi 21 mars 2025</b>	<b>de 16h30 à 19h30</b>
<b>Lundi 24 mars 2025</b>	<b>de 14h00 à 17h00</b>
<b>Vendredi 28 mars 2025</b>	<b>de 15h00 à 17h00</b>

### Clôture de l'enquête :

Au terme de l'enquête, le projet de modification de PLU, éventuellement amendé, sera proposé au vote du Conseil Communautaire de Vienne Condrieu Agglomération pour approbation. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie de Chasse-sur-Rhône et à Vienne Condrieu Agglomération, ainsi que sur les sites internet : <https://www.chasse-sur-rhone.fr> et <https://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr>

Toute information relative au projet de modification du PLU pourra être demandée au service urbanisme de la mairie de Chasse-sur-Rhône au **04 78 81 49 20**